

ARRETE MUNICIPAL

N°144-2024

Arrêté du 01 août 2024

Objet : Fête patronale du samedi 17 août 2024 au lundi 19 août 2024- Réglementation provisoire du stationnement

Le Maire de la Commune de MONTROND-LES-BAINS (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code la Route 1^{ère} et 2^{ème} parties notamment les articles 225

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de permettre le bon déroulement de la Fête Patronale du samedi 17 août 2024 au lundi 19 août 2024,

A R R E T E

Article 1er :

Le stationnement des véhicules sera interdit sur la Place de la République et Place Paul Doumer comme suit :

- Place Paul Doumer : à compter du vendredi 09 août 2024 à 08 heures jusqu'au mardi 20 août 2024 à 10 heures

- Place de la République : à compter du jeudi 15 août 2024 à 13 heures jusqu'au mardi 20 août 2024 à 10 heures

Article 2 :

Seuls les commerçants et exposants du marché hebdomadaire seront autorisés à stationner sur la place de la République le jeudi 15 Août 2024 de 6h à 13h.

Article 3 :

Les contrevenants au présent arrêté qui sera publié et affiché seront poursuivis conformément aux lois en vigueur, tout véhicule en infraction sera verbalisé et placé en fourrière.

Article 4 :

La signalisation de cette réglementation sera mise en place par les services techniques de la commune une semaine à l'avance.

Article 5 :

Les services de Gendarmerie ainsi que le service de la Police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 :

Le présent arrêté sera notifié à Mr le Directeur Général des Services, aux services de Gendarmerie, au service de Police Municipale, aux sapeurs-pompiers, aux services techniques, Mr ESPEJO Adjoint à l'animation, et affiché en Mairie.

Le Maire,
Serge PERCEY

